

TARIFS 2026-27

Possibilité d'échelonnement de la scolarité sur devis

Formation en mode initial par an :

BTS ASSURANCE 4 600 € (1)

BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES..... 4 600 € (1)

BTS CJN (Collaborateur Juriste Notarial) 4 600 € (1)

BTS EDITION 4 700 € (2)

BACHELOR CCPPBA..... 6 000 € (3)
(Conseiller de Clientèle Particulier et Professionnel en Banque et Assurances)

BACHELOR CRCRH 6 000 € (3)
(Chargé de Recrutement et Conseils en Ressources Humaines)

MASTÈRE MRH..... 6 980 € (4)
(Manager en Ressources humaines)

Formation en alternance :

Coût de la formation pris en charge par l'entreprise

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie noir & blanc illimité pour 2 années : 25 €

INSTITUT ROUSSEAU - 5 Rue de la Passerelle – 31200 TOULOUSE 05.61.63.10.12

contact@institut-rousseau.com www.institut-rousseau.com

Sté Civile La Pradette, capital de 24 000 Euros – N° Siren 776 825 432

(1) BTS ASSURANCE – BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES – BTS COLLABORATEUR JURISTE

Première possibilité : 2 versements soit au total 4 600 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 4 100 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 4 660 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **2 080** Euros
Echéancier : le 1^{er}/09, le 4/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 4 720 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **1 055** Euros
Echéancier : le 1^{er}/09, le 2/11, le 4/01, le 1/04.

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 4 820 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **540** Euros

Echéancier :

les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Cinquième possibilité : 11 versements, soit au total 4 900 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **440** Euros

Echéancier : le 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.

(2) BTS EDITION :

Première possibilité : 2 versements soit au total 4 700 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 4 200 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 4 740 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **2 120** Euros
Echéancier : le 1^{er}/09, le 4/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 4 840 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **1 085** Euros
Echéancier : le 1^{er}/09, le 2/11, le 4/01, le 1/04.

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 4 900 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **550** Euros

Echéancier :

les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Cinquième possibilité : 11 versements, soit au total 4 950 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **445** Euros

Echéancier : le 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.

(3) BACHELOR CCPPBA – CRCRH

Les frais d'inscription et d'examen sont intégrés dans le prix de la scolarité. (Non compris rattrapage)

Première possibilité : 2 versements soit au total 6 000 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 1000 Euros - 2^{ème} versement le jour de la rentrée : soit 5 000 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 6100 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 1000 Euros - 2 versements par chèque de 2 550 Euros
Echéancier : le 1^{er}/09, le 4/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 6 200 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 1000 Euros - 4 versements par chèque de 1 300 Euros
Echéancier : le 1^{er}/09, le 2/11, le 4/01, le 1/04.

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 320 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 1000 Euros - 8 versements par chèque de 665 Euros
les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

(4) MASTÈRE MRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 6 980 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 780 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 6 200 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 7 080 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 780 Euros - 2 versements par chèque de 3 150 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 4/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 7 180 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 780 Euros - 4 versements par chèque de 1 600 Euros selon l'échéancier suivant : le 1^{er}/09, le 2/11, le 4/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 7 300 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 780 Euros - 8 versements par chèque de 815 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Formation en alternance :

Coût de la formation pris en charge par l'entreprise

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie noir & blanc illimité pour 2 années : 25 €

INSTITUT ROUSSEAU - 5 Rue de la Passerelle – 31200 TOULOUSE

05.61.63.10.12

contact@institut-rousseau.com

www.institut-rousseau.com

Sté Civile La Pradette, capital de 24 000 Euros – N° Siren 776 825 432